

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

ARRETE du

3 – SEP. 2024

fixant la composition du jury du concours externe sur épreuves et du concours interne pour le recrutement dans le corps des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse au titre de l'année 2024.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des instances de sélection pour le recrutement, l'avancement ou la promotion interne des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2017-1050 du 10 mai 2017 modifié portant dispositions statutaires communes aux corps de catégorie A de la fonction publique de l'Etat à caractère socio-éducatif ;

Vu décret n° 2019-49 du 30 janvier 2019 modifié portant statut particulier du corps des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse et notamment son article 4 ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2009 modifié relatif aux règles d'organisation générale des concours pour le recrutement des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 4 mars 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture du concours externe sur épreuves et interne pour le recrutement dans le corps des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse,

ARRETE

Article 1

Le jury du concours externe sur épreuves et du concours interne pour le recrutement d'éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse ouverts au titre de l'année 2024 est composé comme suit :

Présidente :

- Mme DEWAMIN Françoise, directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse du Pas-de-Calais ;

Vice-président :

- M. HERVOUET Benoît, directeur territorial adjoint, DTPJJ Maine et Loire – Sarthe - Mayenne ;

Membres du jury :

- M. AMOUZ Abde, éducateur, UEHC Arras ;
- Mme BEN-FADHEL Nadia, éducatrice, UEHC Epinay-sur-Orge ;
- Mme CLAVEL Anne-Lise, CSE UEMO Albi ;
- M. COURTOIS Joël, chef de service, Association OSE, Centre socio-éducatif Vivette Samuel, Paris ;
- M. DELAGE Fabrice, cadre éducatif, UEHD Nantes ;
- Mme DELMOTTE Vanessa, éducatrice, CEF de Liévin ;
- M. DJOMBE Thomas, RUE, UEMO d'Arnouville ;
- Mme DOUCINOT Anne-Claire, psychologue, UEHD Nantes ;
- Mme DOUMENQ Magali, cadre éducatif, rédactrice, sous-direction des missions de protection judiciaire et d'éducation - Bureau K2 - section diversification des modes de prise en charge éducative ;
- Mme DULIEU Elodie, éducatrice, STEMO Martigues Ouest ;
- Mme DURAND Marion, psychologue, EPE Clermont-Ferrand ;
- M. ETANCELIN Kévin, RUE, UEAT Paris ;
- Mme FACON Aurélie, Directrice des services, EPE Bourgogne Ouest ;
- Mme FONTAINE Marie, éducatrice, UEHD de Créteil ;
- M. FOUCAUD Guy, responsable des politiques institutionnelles, membre honoraire ;
- Mme GAILLARD Anne-Laure, éducatrice, UEMO Toulon Ouest ;
- M. GARON Robin, éducateur, UEMO Cusset ;
- M. GHAZEL Wajdi, directeur des services STEMO Toulouse Saint-Exupéry ;
- M. GOUVERNEUR Pierre, CSE éducateur, UEMO Nantes 1 ;
- M. KAHLAL Mokhtar, CSE éducateur, UEMO Reims Nord ;
- Mme LIENARD Sylvie, cadre éducatif, UEAJ de Besançon ;
- Mme MATARASSO Elise, psychologue, UEMO Suresnes,
- M. MERAKECHI Bénaouda, éducateur, UEMO Orange ;
- Mme MEYER Katia, CSE éducatrice, UEMO Reims Sud ;
- M. OUABEL Oualid, éducateur, UEHC Pantin ;
- Mme PHILIPPEAU BEAUMONT Véronique, RUE, UEMO Bourg La Reine ;
- Mme PREVOST Typhaine, directrice des services, STEMO Nord Parisien ;
- M. RENAUD Michel, directeur interrégional adjoint honoraire ;
- M. ROBIN Cyrille, cadre éducatif, référent laïcité citoyenneté, DTPJJ Moselle ;
- Mme SAGON Audrey, cadre éducatif, UEMO La Garenne Colombes ;
- M. SAHLI Khalid, éducateur, UEMO Reims Nord ;

- Mme SAOULI Tifany, RUE, STEMO PARIS MNA ;
- Monsieur SER Patrick, RUE, UÉAJ République ;
- M. THOMAS Yann, CSE éducateur, UÉAJ de Rezé ;
- Mme WALDE Lynda, RUE, UEMO Soissons ;
- Mme WITTRANT Edwige, magistrate, présidente de chambre à la cour d'appel de Rouen.

Article 2

La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le

3 - SEP. 2024

Pour le Ministre et par délégation,
Pour la Directrice de la Protection Judiciaire
de la Jeunesse,
Pour le Sous-directeur des Ressources
Humaines et des Relations Sociales,
La Cheffe du bureau
du Recrutement et de la Formation


Cécile FOLEA